

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3897

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : Ilot Intermaché Diebold Marietton - Projet urbain partenarial (PUP) - Reventilation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3897**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Ilot Intermaché Diebold Marietton - Projet urbain partenarial (PUP) - Reventilation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La société Noaho Aménagement est propriétaire d'un tènement de 14 371 mètres carrés situé entre les rues Marietton, Diebold et Tissot dans le quartier de Vaise dans le 9° arrondissement de Lyon, sur lequel elle réalise un programme immobilier.

Ce projet immobilier est en adéquation avec les objectifs de développement du secteur et nécessite la réalisation d'équipements publics de desserte des nouvelles constructions (voiries, réseaux et espaces publics) et d'accueil scolaire.

La loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a mis en place le projet urbain partenarial (PUP), nouvel outil de financement des équipements publics, permettant le préfinancement des équipements publics par les propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs. Le PUP permet aux collectivités compétentes de signer une convention avec les propriétaires des terrains concernés par des opérations d'aménagement, les aménageurs ou les constructeurs fixant le programme des équipements à réaliser et la fraction du coût de ces équipements, répondant aux besoins de l'opération donnant lieu à une participation.

Le montant total du coût des équipements publics à réaliser est estimé à 2 983 586 € TTC. La participation financière de la société Noaho Aménagement s'élève à 1 728 971 €.

Parmi les équipements publics prévus au programme figure une voie de maillage principale d'une emprise de 19 mètres de large et de 220 mètres environ de long et ses réseaux secs et humides. La convention signée entre la Communauté urbaine de Lyon et la société Noaho Aménagement stipule que cette voie doit être livrée 12 mois après la réalisation des derniers travaux de gros œuvre des bâtiments. Pour tenir ces délais, il est nécessaire d'engager les travaux relatifs aux réseaux d'eau et d'assainissement dès 2013.

Lors de sa séance du 21 novembre 2011, le Conseil de communauté avait individualisé une autorisation de programme pour un montant de 923 792 € TTC au budget principal. Le montant de cette autorisation de programme correspondait à l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation de cette voie pour un montant de 483 483 € TTC et aux frais de mission de maîtrise d'œuvre pour 440 309 € TTC.

La maîtrise d'œuvre est réalisée en interne par la direction de la voirie, il est proposé de reventiler le supplément d'autorisation de programme pour réaliser les réseaux nécessaires aux raccordements des futures constructions sous la nouvelle voie. Ces travaux sont estimés à 220 000 € TTC pour le budget annexe des eaux et 210 000 € HT pour le budget annexe de l'assainissement.

N° d'opération	Autorisation de programme initiale	Disponible	Mouvement	Autorisation de programme finale
0P06O2435 (TTC)	923 792 €	481 429 €	- 430 000 €	51 429 €
1P06O2435 (TTC) Dépenses	0	-	+ 220 000 €	220 000 €
1P06O2435 (TVA) Recettes	0	-	+ 30 977 €	30 977 €
2P06O2435 (HT)	0	-	+ 210 000 €	210 000 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide la diminution de l'individualisation de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 0P06O2435 pour un montant de 430 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal en 2013.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains :

- sur l'opération n° 1P06O2435, pour un montant de 220 000 € TTC en dépenses et de 30 977 € en recettes à la charge du budget annexe des eaux en 2013.

La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 30 977 €,

- sur l'opération n° 2P06O2435 pour un montant de 210 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.